



## Percuter un chien sur un passage piéton

Par **Aymeric1944**, le **01/02/2012 à 19:38**

Bonjour à tous,

Aujourd'hui, il j'ai eu un accident avec un chien sur la route.

J'étais à 50km/h en ville, j'ai abordé un [s]passage piéton[/s] où attendait un homme qui semblait parler à son chien et donc ne me regardait pas. J'ai donc ralenti un peu mais j'ai cru qu'il ne souhaitait pas traverser, j'ai donc lâché le frein. C'est à 5 mètres du passage piéton que l'homme m'a fait un signe (pensant que j'allais m'arrêter sûrement) et son chien, qui n'avait [s]pas de laisse[/s], a traversé (le maître est resté sur le trottoir). Je l'ai donc percuté, il a subi quelques opérations mineures et le propriétaire me demande de le payer.

[s]Suis-je complètement en tort ?[/s]

Merci de me répondre, j'culpabilise à mort!

Par **youris**, le **01/02/2012 à 20:02**

bjr,

faites une déclaration à votre assurance qui se débrouillera avec le propriétaire du chien.

de tout façon le chien devait être tenu en laisse par son maître.

je ne pense pas que vous soyez reconnu responsable.

s'il avait tenu son chien en laisse il n'y aurait pas eu d'accident.

cdt

Par **Aymeric1944**, le **01/02/2012 à 21:10**

merci de ta réponse younis

le fait d'être sur un passage pour piéton ne lui donne pas une forme de... "priorité" ?

Par **janus2fr**, le **02/02/2012 à 08:08**

Bonjour,

Un chien n'est pas un piéton, devant la loi, c'est un meuble, et un meuble n'a pas souvent la priorité sur la route...

Par **razor2**, le **02/02/2012** à **11:30**

Bonjour exact, le propriétaire du chien est responsable de cet accident. Si votre voiture est abîmée par le choc, vous pouvez même lui demander le remboursement des sommes engagées par le biais de son assurance. Par contre lui ne peut rien exiger de vous puisqu'il est en torts...